

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : COSTE, Jérôme ; EGG, Johny

Titre : « Dynamiques régionales et efficacité des politiques économiques : le cas des marchés céréaliers ouest-africains », In *Benoît-Cattin, M., Griffon, M, Guillaumont, P., économie des politiques agricoles dans les pays en développement, revue française d'économie*, pp. 1-24

Editeur : Editions de la Revue Française d'Economie, Paris

Date : 1994

Dynamiques régionales et efficacité des politiques économiques : le cas des marchés céréaliers ouest-africains

**Johny EGG (INRA-ESR, Montpellier)
Jérôme COSTE (IRAM)**

INTRODUCTION

Dans les pays africains, on constate un décalage souvent important entre les politiques affichées (c'est à dire celles qui transparaissent à la lecture des lois, décrets et différents instruments de la réglementation publique) et les politiques effectivement mises en oeuvre. Cet écart conduit à douter de l'efficacité des politiques économiques et à s'interroger sur leurs véritables objectifs.

Les politiques vivrières des pays du Sahel illustrent bien ce phénomène. Le décalage entre les objectifs et les réalisations des politiques agricoles a été particulièrement fort lorsque les Etats se sont engagés, au début des années soixante-dix, dans le contrôle des marchés, en confiant aux offices céréaliers le monopole de la commercialisation. De fait, ceux-ci ne sont jamais parvenus à collecter une part significative de la production, ni à faire respecter les prix administrés et à réguler durablement le marché.

Cet échec qui a résulté autant d'un manque de moyens adaptés à cette politique, que de la non prise en compte des pratiques des agriculteurs, de l'organisation des commerçants et de l'environnement régional, a été mis en évidence dès le milieu des années soixante-dix. Mais il a fallu attendre la crise financière du début des années quatre-vingt pour que cette option soit remise en cause. Dans l'intervalle, l'écart est allé croissant entre les intentions affichées par les gouvernements et la réalité des politiques. La persistance de ce décalage s'explique bien évidemment par les jeux d'intérêts. La politique céréalière affichait des objectifs d'autosuffisance alimentaire (avec une garantie de débouchés à des prix rémunérateurs pour les producteurs) et visait à contrecarrer l'action de commerçants jugés prévaricateurs. Mais en réalité, le monopole de la commercialisation a servi à subventionner une partie des consommateurs urbains, principale clientèle politique des gouvernements en place, et à entretenir des situations de rentes au profit de l'Etat et des grands commerçants.

La libéralisation des marchés, adoptée au début des années quatre-vingt dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, a laissé penser que le décalage entre politique affichée et politique réellement pratiquée allait disparaître. En réduisant l'intervention de l'Etat au minimum, en simplifiant la réglementation et en visant à supprimer les rentes, les politiques devaient devenir par nature plus efficaces, car moins ambitieuses dans les tâches confiées à la puissance publique.

Bien que l'on manque encore de recul pour apprécier les effets de cette nouvelle politique, les premières observations montrent qu'elles rencontrent elles aussi des difficultés à atteindre leurs objectifs, notamment : les oligopoles des grands commerçants, qui entravent la transparence du marché, les contraintes des agriculteurs peu insérés dans le marché, qui freinent le mouvement d'intensification de la production ; De ce fait, l'écart entre intentions et réalisations des politiques demeure.

C'est certainement dans la régulation du commerce extérieur que les détournements de la réglementation sont les plus marquants. Quels que soient les régimes de régulation adoptés, les Etats ne parviennent pas à maîtriser leurs importations de céréales du marché mondial. Au Sénégal, le monopole confié à la caisse de péréquation n'empêche pas les opérateurs de s'approvisionner en riz importé via la Gambie voisine ; au Mali, les importations non officielles entravent la commercialisation du riz de l'Office du Niger dans un marché pourtant protégé; au Nigeria, malgré la forte dévaluation du naïra, la prohibition des importations de céréales a déclenché des flux de réexportation de grande ampleur de riz et de farine de blé à partir du Bénin, du Cameroun et même du Niger enclavé; enfin, en Guinée, le régime libéral de commerce extérieur a entraîné une très forte hausse des importations de riz qui est incompatible avec le développement de la production préconisé dans la nouvelle politique agricole.

Ces difficultés à maîtriser les importations conduisent à s'interroger sur la capacité des Etats à appliquer des politiques dans ce domaine. Les travaux sur les échanges régionaux ont montré que les frontières entre pays africains ne constituent en aucun cas une barrière aux échanges. Les populations frontalières, mais surtout les réseaux marchands transnationaux sont à même de transférer des marchandises d'un point à un autre de la région en dépit des réglementations nationales. De plus, comme on le verra plus loin, les agents de l'Etat participent eux mêmes au détournement des politiques de régulation des marchés. Dans ces conditions, quelle peut être la réalité des politiques nationales de commerce extérieur ?

Cette question est en toile de fond de la réflexion menée ces dernières années sur les politiques céréalières des pays du Sahel et plus largement d'Afrique de l'Ouest. Le colloque de Mindelo, organisé fin 1986 par le CILSS et le Club du Sahel¹, a lancé un débat sur la nécessité de protéger les agricultures des pays de la région des importations céréalières à bas prix relatif du marché mondial. L'intensité de ce débat tient à la place croissante que les céréales (mais

¹ Le CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) est une organisation inter-gouvernementale, fondée en 1973, qui rassemble aujourd'hui neuf pays sahéliens (Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Depuis 1976, la communauté internationale apporte au CILSS un appui particulier au travers du Club du Sahel, dont le secrétariat est assuré par l'OCDE.

également les viandes) importées occupent dans l'approvisionnement des consommateurs de la région, alors que les ressources en devises s'amenuisent².

Au delà des différences de position entre partisans et adversaires de la protection des céréales en Afrique de l'Ouest³, ce débat posait la question de l'efficacité des politiques nationales. Prenant acte que la disparité de celles-ci entraîne des distorsions dans les échanges, le colloque de Mindelo a recommandé une régionalisation des politiques de commerce extérieur. Ainsi, les conclusions du colloque ont mis l'accent sur l'augmentation de la productivité des productions céréalières dans un espace régional protégé (CILSS - Club du Sahel, 1986). Dès lors, la question de l'efficacité des politiques était placée dans un cadre plus vaste, celui de l'espace régional ouest-africain.

La réflexion sur l'intégration régionale, qui connaît un regain d'intérêt en Afrique de l'Ouest au travers de plusieurs initiatives récentes⁴, renforce aujourd'hui ce débat. En effet, si ces initiatives reposent sur les motivations traditionnelles de l'intégration régionale (morcellement politique de l'Afrique, nécessité d'économies d'échelles et d'une mise en valeur des complémentarités entre les différentes zones, ...), elles prennent également en compte les constats récents des limites d'une approche strictement nationale des P.A.S. et des difficultés d'application de politiques nationales de protection (COUSSY, 1991b). Ainsi, le régional est perçu comme une solution possible à la faible efficacité des politiques nationales.

Mais, dans le même temps, les projets d'intégration régionale formulés à travers ces différentes initiatives reposent tous sur une conception normative de l'efficacité des politiques économiques. En schématisant les positions, on peut considérer que les partisans de l'intégration par le marché⁵ estiment que la généralisation des politiques de libéralisation à l'ensemble des pays de la région permettrait de parvenir de facto à un meilleur fonctionnement du marché et, partant, à une croissance économique soutenue. De leur côté, les adeptes d'une intégration régionale volontariste sont également convaincus de l'efficacité de politiques économiques adoptées uniformément par les pays de la région, en l'occurrence un tarif extérieur commun et une libéralisation des échanges intérieurs.

² Dans le groupe de pays composé de la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal (c'est à dire le "sous-espace Ouest", voir ci-dessous), les céréales importées représentent à la fin des années 1980 un tiers du disponible céréalier et 70% du volume des céréales commercialisées (COSTE et EGG, 1991).

³ Voir notamment: GABAS, GIRI et METTETAL, 1987 ; DELGADO, 1989 ; EGG et IGUE, 1990.

⁴ Notamment: la conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre (initiative "Cissokho"), dont la première session s'est tenue en mars 1991 à Dakar ; la création, en 1990 (à l'initiative du Club du Sahel), de la cellule CINERGIE basée à la Banque Africaine de Développement ; les projets de P.A.S. régionaux impulsés par la Banque Mondiale ; les initiatives prises en vue d'un renforcement de l'intégration économique au sein de la Zone Franc.

⁵ Pour une présentation des différentes conceptions de l'intégration régionale en Afrique sub-saharienne, voir HUGON (1991).

Ainsi, tout se passe comme si les projets d'intégration régionale formulés aujourd'hui ne prenaient pas en compte le bilan que l'on peut faire des politiques nationales conduites dans les vingt dernières années et notamment du décalage entre les intentions affichées et les réalisations.

C'est dans le cadre de la réflexion lancée par le CILSS et le Club du Sahel à Mindelo que nous avons conduit un programme d'études pluridisciplinaires visant à appréhender les atouts et les contraintes de politiques agricoles régionales (ou d'une harmonisation régionale de politiques nationales) qui permettraient de mieux valoriser les ressources agricoles des pays d'Afrique de l'Ouest⁶. Optant pour une approche explicitement régionale, ces travaux ont porté sur le commerce intra-régional et la comparaison des politiques de commerce extérieur et de régulation des marchés intérieurs⁷.

Cet article cherche à rendre compte de la démarche mise en oeuvre pour conduire ces études et des principaux résultats obtenus, en accordant une attention particulière à l'analyse des politiques économiques. En effet, les interdépendances entre les économies et les politiques nationales renforcent l'écart entre les politiques affichées et celles réellement mises en oeuvre. Les deux premières parties restituent la méthode utilisée et les résultats obtenus dans le cadre des deux phases du programme. La troisième partie développe les implications de ces travaux sur l'analyse des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.

I. COMMERCE FRONTALIER ET ECHANGES REGIONAUX

Parce qu'il est en majeure partie non enregistré par les statistiques officielles, le commerce intra-régional n'est que rarement pris en compte dans la définition des politiques économiques (tout au moins dans les politiques affichées), alors qu'il a pourtant un impact non négligeable sur la sécurité alimentaire, la régulation des marchés et le développement agricole.

Partant de ce constat, nous avons conduit une double démarche visant à caractériser les flux régionaux (leur ampleur, leurs déterminants, l'organisation de ce commerce) et à dresser un inventaire des politiques nationales de commerce extérieur (limité aux céréales).

⁶ Ce programme a été financé conjointement par le Club du Sahel et le Ministère français de la Coopération et réalisé en étroite collaboration avec le CILSS. Il a été coordonné par J. EGG (INRA), J. IGUE (UNB) et J. COSTE (IRAM) avec l'appui de J. COUSSY (EHESS) et D. GENTIL (IRAM). Les travaux ont été réalisés par une équipe franco-africaine composée d'économistes, de géographes et de socio-anthropologues.

⁷ Les travaux se sont déroulés en deux phases : la première, de 1987 à 1989, a été centrée sur l'étude des échanges régionaux et du commerce frontalier dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest ; la seconde, de 1989 à 1991, a porté sur des groupes de pays plus restreints (les "sous-espaces", voir ci-dessous) et a approfondi l'analyse des interactions entre les échanges régionaux et les politiques agricoles nationales.

1.1. La méthode

Les statistiques officielles du commerce extérieur (notamment celles des douanes reprises par la CNUCED, fréquemment employées dans les recherches sur l'intégration régionale) donnent des pays d'Afrique de l'Ouest l'image "d'enclaves" tournées vers les marchés internationaux et isolées de leurs voisins immédiats. Or, il est largement connu que cette image ne correspond nullement à la réalité, passée et présente.

Comment parvenir à une quantification du commerce régional qui soit plus proche de la réalité ? Plusieurs travaux⁸ indiquent que la sous-estimation des flux réels par les statistiques officielles n'est pas uniforme, ni dans le temps, ni dans l'espace, pas plus que d'un produit à l'autre. Les variations inter-annuelles du commerce régional "officiel" ne peuvent donc être considérées comme représentatives des fluctuations des échanges réels.

Pour contourner cette difficulté, nous avons cherché à combiner plusieurs approches (EGG, IGUE et COSTE, 1988) : enquêtes sur les principaux marchés périodiques des zones frontalières ; enquêtes auprès de quelques grands commerçants opérant à l'échelle de la sous-région ; recoupement, pour un même flux, des statistiques douanières publiées par les pays partenaires ; confrontation des données sur les importations (de céréales) extra-régionales fournies par les services nationaux et les organismes internationaux⁹ ; analyse des données sur les balances des paiements et sur la circulation de la monnaie fiduciaire.

Ces investigations ont abouti à des estimations plus fiables pour les flux de réexportation que pour le commerce de produits locaux, davantage "atomisé". Quel que soit le type de flux, il s'avère indispensable de recouper les différentes sources d'information quantitative (enquêtes, statistiques officielles, ...) et, surtout, de connaître avec précision les circuits commerciaux qui correspondent aux flux régionaux, les acteurs qui animent ces circuits et les facteurs qui déterminent le sens et le volume des flux.

A priori, l'inventaire des politiques de commerce extérieur paraissait plus facile à réaliser que l'estimation quantitative du commerce régional. En fait, il est apparu que la comparaison des politiques affichées est une opération complexe qui nécessite un véritable travail d'enquête, les informations disponibles étant rares et dispersées. En particulier, il a été difficile de reconstituer, par pays, l'évolution des mesures adoptées au cours des cinq ou dix dernières années (faute de continuité dans l'information disponible) et, plus encore, de connaître la date

⁸ Voir, par exemple, EGG (1987) à propos des échanges entre le Niger et le Nigeria, IGUE (1986) à propos du commerce bénino-nigérian et SOULE (1989) à propos du commerce transfrontalier entre le Burkina Faso, le Ghana et le Niger.

⁹ Une difficulté supplémentaire est apparue avec la mise en évidence d'écart parfois très importants entre les diverses sources de données sur les importations de céréales du marché mondial (voir IRAM-INRA, 1988).

d'entrée en vigueur d'une mesure donnée et, le cas échéant, la date de sa suppression. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que les Etats ouest-africains modifient fréquemment leurs interventions dans la gestion des marchés agricoles.

1.2. Une "intégration régionale" de facto

L'étude quantitative du commerce intra-régional a confirmé que la circulation des marchandises, des capitaux et des hommes est importante en Afrique de l'Ouest. Lorsque l'on considère l'ensemble des produits agricoles et manufacturés, il apparaît que l'intégration régionale par les échanges est avancée. Dans le cas des céréales, les estimations que nous avons réalisées pour la campagne 1987/88 indiquent que l'ensemble des transactions entre les pays d'Afrique de l'Ouest représentent 17% environ du marché céréalier¹⁰ de la zone (COSTE, 1989). Cependant, l'importance relative du commerce régional ne doit pas masquer la faible dimension des marchés de produits vivriers, liée à la commercialisation réduite des productions locales.

Ce commerce régional est loin de former un ensemble homogène, tant du point de vue de son organisation que de celui des facteurs qui le stimulent. Quatre principaux types de flux peuvent être distingués dans le domaine des produits agricoles et alimentaires:

- les grands courants traditionnels d'échanges entre le Sahel et les pays côtiers, de bétail, de cola et, dans une moindre mesure, de poisson et de niébé ;
- le commerce frontalier, qui se prolonge parfois sur de longues distances, d'oignons et autres légumes, de fruits, de poissons séchés, de céréales locales, d'igname et de gari ;
- les transferts d'un pays à l'autre des cultures d'exportation, telles que l'arachide et le cacao, à la recherche du meilleur prix d'achat ;
- les réexportations de produits importés : riz, farine de blé, sucre, cubes maggi, concentré de tomates, lait condensé, ...

¹⁰ Dans la région étudiée au cours de cette première phase, c'est à dire les 16 pays membres de la CEDEAO plus le Tchad et le Cameroun, le disponible céréalier peut être évalué, pour la campagne 1987/88, à 23 millions de tonnes : 19 millions de t correspondant à la production régionale et 4 millions aux importations. Le marché céréalier est estimé à 7 millions de t : 4 millions de t d'importations et 3 millions de t de produits locaux. Le commerce transfrontalier est évalué à 1,2 millions de tonnes.

La circulation régionale de ces différentes marchandises est le fait des réseaux marchands (haussa, dioula, ...) qui perpétuent les traditions d'échanges à longue distance basées sur des solidarités socio-culturelles anciennes. Les grands commerçants ouest-africains, qui se trouvent à la tête de ces réseaux transnationaux, interviennent dans un espace géographique dépassant largement le cadre d'intervention de chaque Etat. De ce fait, ils saisissent, avec l'appui plus ou moins fort et explicite des Etats, les opportunités créées par les disparités des politiques nationales (AMSELLE et GREGOIRE, 1988 ; LAMBERT, 1989).

Celles-ci constituent aujourd'hui le principal déterminant du commerce régional comme le montre, dans le cas des céréales, la prédominance des flux de denrées importées du marché mondial et réexportées, par certains pays, vers leurs voisins (EGG, 1989)¹¹.

Au total, lorsque l'on combine les résultats de l'observation des échanges régionaux et ceux de l'analyse des politiques, il apparaît que les échanges sont plus denses autour de certains pôles de développement et entre pays aux disparités de politiques économiques marquées (notamment entre pays de la zone franc et pays hors zone franc). On peut ainsi distinguer trois sous-espaces du point de vue de l'intensité des échanges régionaux (EGG, GABAS et LEMELLE, 1988) :

- le sous-espace Ouest qui, autour de la Guinée et du Sénégal, regroupe la Mauritanie, le Mali, la Gambie et la Guinée Bissau;
- le sous-espace Centre formé de deux pôles côtiers, la Côte d'Ivoire et le Ghana, du Togo et de deux pays sahéliens enclavés, le Mali et le Burkina Faso;
- le sous-espace Est marqué par l'emprise du Nigeria sur ses voisins (Niger, Bénin, Tchad, Cameroun).

Dans ces sous-espaces, l'intégration par les échanges a rendu les politiques économiques des Etats en grande partie interdépendantes, en particulier pour ce qui concerne les politiques d'échanges extérieurs¹². Ces interdépendances se manifestent en premier lieu par un contournement des politiques de protection mises en oeuvre par certains pays. Lorsque le Mali et le Sénégal, par exemple, ont modifié leur politique de protection ou quand le Nigeria a prohibé ses importations de céréales du marché mondial, les Etats voisins ont adapté leurs politiques pour tirer parti de la réexportation.

¹¹ Les estimations réalisées pour la campagne 1987/88 font apparaître que les réexportations représentent les deux tiers, en volume, du commerce transfrontalier de céréales.

¹² Du point de vue des politiques de coopération régionale, les sous-espaces sont donc des zones où la concertation entre les différents partenaires est nécessaire (pour l'harmonisation des politiques) et plus facile qu'ailleurs (car les pays sont déjà liés entre eux par un tissu d'échanges).

Ainsi, la confrontation des politiques agricoles nationales à la réalité des échanges régionaux aboutit à mettre en lumière une certaine inefficacité des interventions de l'Etat. Pour dépasser ce constat et cerner la faisabilité de politiques régionales de protection, il était nécessaire de mieux appréhender le fonctionnement concret et les objectifs réels des politiques économiques de chacun des pays considérés dans leur environnement régional. C'est le sens des travaux que nous avons conduit dans le sous-espace Ouest en 1989 et 1990¹³.

II. DYNAMIQUE REGIONALE ET POLITIQUES NATIONALES

2.1. La démarche

Dans le sous-espace Ouest, la recherche a été centrée sur les céréales, principal produit agricole et alimentaire de la zone pour lequel la question de la concurrence entre productions locales et importations se pose avec force. Outre une actualisation (et un approfondissement) de l'étude des flux régionaux, nous avons cherché à appréhender les politiques de régulation des marchés céréaliers qui sont effectivement mises en oeuvre. Les travaux de la phase précédente ont mis en lumière que ces politiques sont le résultat des interactions entre les interventions de l'Etat et les stratégies des agents économiques, en particulier les grands commerçants.

Sur cette base, la démarche employée a comporté trois étapes : le recueil et le traitement des informations relatives aux prix et aux coûts; l'étude du comportement de certains agents économiques; enfin, une synthèse de ces observations réalisée à travers l'analyse comparative des politiques céréalières des pays du sous-espace.

Les données sur les prix¹⁴ ont non seulement permis une analyse fine des politiques (voir ci-dessous), mais elles ont également été utilisées dans l'estimation des marges brutes de commercialisation pour différents produits et circuits.

Indispensables à l'analyse, ces informations prix n'auraient pu suffire à établir le diagnostic de la dynamique régionale pour au moins deux raisons. La première tient à la qualité des données, qui est souvent médiocre (avec une différence appréciable pour les pays qui se sont dotés d'un système d'information sur les marchés) et aux disparités des méthodes de collecte, qui hypothèquent la comparaison fine entre données nationales. La seconde raison réside

¹³ La synthèse des travaux relatifs au sous-espace Ouest a été publiée en 1991 (COSTE et EGG (ed.), 1991). Celle des études réalisées sur le sous-espace Est a été publiée début 1993 (EGG et IGUE, 1993). Contrairement à ce qui était prévu initialement, le sous-espace Centre n'a pas fait l'objet d'investigations de la part de l'équipe INRA-IRAM-UNB.

¹⁴ Prix des céréales à la production et à la consommation, prix CAF des céréales importées et prix de transport le long des principaux axes de commercialisation, nationaux et régionaux.

dans l'insuffisante aptitude de l'information prix à rendre correctement compte des aspects structurels du marché, notamment l'existence d'oligopoles commerciaux (voir ci-dessous).

La définition des politiques céréalières nationales est, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, partiellement conditionnée par l'état du marché international des céréales. Le fractionnement de celui-ci, en raison des subventions (variables selon les pays destinataires) pratiquées par les exportateurs, nous a conduit à réaliser une étude spécifique des prix à l'exportation des céréales importées par la sous-région (DAVIRON, 1991).

L'étude des coûts de revient des céréales locales et importées (principalement le riz) aux différents stades des filières a permis d'affiner l'analyse des marges brutes de commercialisation. En permettant une comparaison (grossière) des performances économiques de différents systèmes et / ou filières de production, elle a étayé l'étude des échanges intra-régionaux, actuels et potentiels, et celle des rapports (concurrence / complémentarité) entre céréales importées et céréales locales.

L'analyse des pratiques des agents économiques a cherché à cerner leurs réactions aux interventions de la puissance publique (et, dans le cas des commerçants, les relations qu'ils tissent avec les représentants de l'Etat).

- L'étude des stratégies des commerçants a débouché sur une typologie, commune aux six pays étudiés, reposant sur le mode d'insertion des commerçants dans le marché international, le marché ouest-africain et le marché national. Cette distinction, qui intègre les modalités de financement et les rapports avec l'Etat, permet d'éclairer l'arbitrage que les commerçants effectuent aujourd'hui (et celui qu'ils effectueraient dans un autre environnement économique) entre les céréales locales et les céréales importées (LAMBERT, 1991a).
- L'analyse des pratiques des producteurs¹⁵ a mis l'accent sur le rôle joué par les cultures vivrières (au premier rang desquelles les céréales) dans les pratiques de production et surtout de mise en marché et de consommation, en fonction des caractéristiques des exploitations : présence ou non d'une culture de rente, couverture ou non des besoins alimentaires de la famille par la production de l'exploitation, rôle des récoltes conduites sous la responsabilité des femmes, ... (GENTIL, 1991).

¹⁵ Cette analyse a reposé sur deux études de cas au Sénégal (LOMBARD, 1990) et deux au Mali (COULIBALY B.S. et COULIBALY O.N., 1990), choisies à l'issue d'un premier zonage de la région (GENTIL, 1989).

- L'analyse du comportement des consommateurs¹⁶ a cherché à replacer la consommation des céréales dans celle de l'ensemble des produits alimentaires et à identifier le rôle du facteur prix par rapport aux autres déterminants de la consommation (qualité, facilité de préparation, ...).

L'étude des politiques (HIBOU, 1990) a été centrée sur les politiques de protection (extérieure) et de régulation (intérieure) des marchés céréaliers¹⁷. B. HIBOU a confronté les données sur les politiques affichées¹⁸, les informations disponibles sur les prix et les résultats de différentes études de terrain concernant l'application effective des politiques. *"L'objectif n'était pas de donner un simple inventaire des décisions de protection, encore moins de parvenir pour chaque pays, à un taux unique de protection mais, bien au contraire, de donner un premier aperçu de la complexité des décisions, de la juxtaposition (non nécessairement cohérente) de différents instruments et de la multiplicité des acteurs influant sur l'élaboration des décisions et sur leurs applications."* (COUSSY, avant-propos à HIBOU, 1990).

Dans un premier temps, B. HIBOU a cherché à appréhender le degré de convergence (ou de divergence) des politiques cérésières affichées en comparant chacun de leurs volets (politique des prix, politique commerciale extérieure, politique de change, de crédit, de transformation, ...). Elle a ensuite décomposé, pour chacun des pays du sous-espace, le différentiel observé entre prix internationaux et prix consommateur, d'une part, et entre prix producteur et prix consommateur, d'autre part. Cette méthode, qui consiste à remonter des observations de marché aux causes des différentiels de prix, *"permet d'introduire progressivement, et sous une forme souvent interrogative, l'ensemble complexe des décisions politiques, des structures de marché et des comportements privés qui peuvent protéger ou ouvrir les marchés nationaux."* (COUSSY, avant-propos à HIBOU, 1990). La démarche a été appliquée à deux années consécutives (1989 et 1990), afin d'étudier le degré de transmission aux marchés intérieurs des variations des prix internationaux.

L'analyse des différentiels de prix a été rendue possible par les informations précises collectées sur l'organisation et le comportement des agents, notamment les opérateurs commerciaux. En fournissant un cadre formalisé à l'analyse des interactions entre les

¹⁶ L'étude du comportement des consommateurs n'a pas donné lieu à des enquêtes spécifiques dans le cadre de ce programme; elle a fait l'objet d'une synthèse des travaux existant (voir BRICAS, 1991a). Il en a été de même pour les transformateurs (BRICAS, 1991b) et les transporteurs (DIAZ CORVALAN, 1991).

¹⁷ Du fait de leur importance dans la stimulation des flux régionaux, les politiques monétaires ont également fait l'objet d'une analyse comparative (VALLEE, 1991). Moins systématique et détaillée que celle des politiques cérésières, cette comparaison a mis l'accent sur la réglementation en matière de contrôle des changes. En effet, les réexportations à destination des pays de la Zone Franc sont motivées autant (si ce n'est plus) par la recherche de devises que par les gains éventuels sur les taux de change.

¹⁸ La caractérisation des politiques affichées a été réalisée à partir d'enquêtes de terrain (destinées à compléter l'inventaire décrit précédemment) et d'une confrontation de nos résultats aux données de la Banque Mondiale.

interventions de l'Etat et les pratiques des agents économiques, elle a constitué une étape décisive dans l'approche des politiques réellement mises en oeuvre.

Pour marquer le fait que ces politiques correspondent à la combinaison d'interventions de plusieurs acteurs, nous avons utilisé la notion de système de protection / régulation du marché céréalier. Sa caractérisation, pour un pays donné, repose sur l'observation des positions relatives de chacun des intervenants sur le marché : importance des recettes fiscales encaissées par l'Etat, niveau et stabilité des revenus des producteurs, niveau et stabilité des prix au consommateur, niveau et stabilité des marges des commerçants, ... Elle prend en compte des notions plus globales permettant de situer le contexte dans lequel agissent les acteurs du marché céréalier : situation géographique (enclavement ou non, localisation de la capitale par rapport aux bassins de production, dimension du territoire national, ...), ressources économiques¹⁹, aide extérieure, histoire économique et politique récente.

Cette approche des politiques nationales, qui intègre les interdépendances entre pays, a permis de caractériser ensuite le système de protection / régulation du marché céréalier à l'échelle régionale.

2.2 Quelle dynamique régionale²⁰ ?

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser à priori, la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel ne s'est pas traduite par une homogénéisation des politiques économiques. Dans le domaine des politiques céréalières, si l'on observe une tendance à l'uniformisation de certaines mesures²¹, les systèmes nationaux de protection / régulation demeurent profondément divergents. Ces différences sont particulièrement marquées dans le cas du riz et se traduisent par une forte hétérogénéité des prix entre les pays du sous-espace Ouest, comme le montre le diagramme ci-dessous (HIBOU, 1990).

La comparaison des politiques nationales fait apparaître :

¹⁹ L'un des volets de l'étude du sous-espace Ouest a porté sur la comparaison des données macro-économiques de chaque pays et sur l'analyse des séries statistiques relatives à la production, les importations et l'aide alimentaire en céréales.

²⁰ Comme le souligne P. HUGON (1991), le terme intégration régionale est polysémique. Pour certains, il définit un processus global caractérisé par des interdépendances durables entre économies, par des coordinations de politiques économiques nationales et par la mise en oeuvre de projets de coopération régionale. Pour d'autres, il se rapporte à une situation (plus ou moins durable) d'interdépendances formelles ou informelles entre économies. Ici, nous employons le terme de dynamique régionale pour caractériser le fonctionnement actuel de la sous-région, afin de souligner que les interdépendances existant aujourd'hui entre les économies nationales ne constituent pas forcément un processus d'intégration régionale.

²¹ En particulier, celles concernant le mil, le sorgho et le maïs (HIBOU, 1990).

- Des pays (Gambie, Guinée, Guinée Bissau) où la libéralisation, quasi complète, du secteur céréalier concerne à la fois le commerce extérieur et le commerce intérieur. Cette orientation se traduit par une forte augmentation des importations, une progression des réexportations, un découragement de la production et une instabilité élevée des prix à la consommation.

- Des pays (Mali et, dans une moindre mesure, Mauritanie) qui mettent en oeuvre des politiques de libéralisation sélective, caractérisées par une libéralisation du marché intérieur associée à un certain contrôle des importations. Ces politiques aboutissent à une protection des producteurs (plus forte au Mali) et à une augmentation des prix à la consommation du riz. Elles permettent l'amélioration de la rentabilité des filières rizicoles nationales et, au Mali, de celle des céréales sèches (protection croisée).

- Enfin, le Sénégal qui se caractérise par une forte intervention de l'Etat dans la commercialisation extérieure et intérieure du riz. Celle-ci vise la protection d'une frange limitée de producteurs (ceux de paddy de la vallée du Fleuve Sénégal) et la défense du pouvoir d'achat des consommateurs urbains.

Du fait des interdépendances existantes entre ces politiques disparates, la dynamique régionale présente une logique spécifique, distincte d'une simple addition des systèmes nationaux de protection / régulation.

**Comparaison de la structure des prix du riz dans le sous-espace Ouest
(campagne 1989/90 en FCFA / kg)**

Source : B. HIBOU, 1990.

En effet, bien que la plupart des pays de la région connaissent un déficit céréalier qui doit être comblé par des importations, à l'heure actuelle, ce ne sont pas ces déficits "objectifs" qui, seuls, déterminent les achats sur le marché mondial : les écarts entre les cours mondiaux et les prix des céréales sur les marchés intérieurs sont une source de profits substantiels qui stimule le commerce d'importation, comme le montre le graphique sur les prix du riz au Mali (voir ci-dessous).

**Comparaison des prix de revient à Bamako du riz importé
(officiellement et frauduleusement) et du riz local
(mai 1988 à décembre 1990, en F CFA / kg)**

Source : COSTE et EGG (ed.), 1991.

Les oligopoles marchands ont transformé cette source de profits en rente de situation avec l'appui de certains responsables des appareils d'Etat. Les grands commerçants sont d'autant mieux placés pour accaparer une partie de cette rente qu'ils sont organisés dans chaque pays en oligopole et qu'ils disposent de relais à l'échelle régionale. Ce mode d'organisation leur permet à la fois de tirer parti des disparités entre les systèmes nationaux de protection / régulation à travers l'import / réexportation et d'influer, dans chaque pays, sur le niveau des prix et les volumes des denrées importées mises sur le marché.

Certains agents de l'administration bénéficient également d'une partie de cette rente en faisant payer aux opérateurs privés leur capacité à intervenir sur la réglementation. Cette collusion entre agents de l'Etat et opérateurs privés n'est pas spécifique aux importations de céréales, mais cette activité, concentrée entre quelques opérateurs (4 à 7 par pays), présente un chiffre d'affaires particulièrement important.

Ainsi, il s'avère que, considérés à l'échelle régionale, les intérêts en faveur d'une progression des importations de céréales sont plus forts que lorsqu'on examine la situation pays par pays. Cette préférence à l'importation hypothèque le développement des productions locales. A travers leurs effets sur le niveau des prix, les volumes commercialisés et les habitudes de consommation, les importations restreignent les possibilités de rémunération des producteurs et des transformateurs de céréales de la région. De ce fait, la dynamique régionale actuelle renforce les blocages qui pèsent sur la croissance de la production et sa mise en marché.

Le manque de soutien des filières céréalières locales ne se traduit pas pour autant par des gains substantiels pour les consommateurs et les Etats : les premiers doivent souvent faire face à des prix assez élevés ou instables des céréales, alors que les recettes publiques générées par les importations de ces denrées sont au total assez faibles. Enfin, il faut ajouter que les profits générés par le commerce d'import / réexportation ne sont que faiblement réinvestis dans les filières locales.

Ainsi, quelque soit le point de vue que l'on adopte (celui du producteur, du consommateur ou de l'Etat), le système régional de protection / régulation du marché céréalier s'avère peu efficace. D'un côté, les efforts de protection des céréalicultures réalisées par certains pays sont affaiblis par les flux d'import / réexportation. De l'autre, les processus de libéralisation engagés depuis quelques années ne sont pour l'instant pas parvenus à supprimer les distorsions de marché et, donc, à bénéficier réellement aux consommateurs.

III. L'APPROCHE DES POLITIQUES ECONOMIQUES

L'analyse des politiques céréalières dans le sous-espace Ouest a mis en lumière l'écart important qui se manifeste, dans chaque pays, entre la politique affichée (c'est à dire les objectifs officiels du gouvernement et les mesures règlementaires) et la politique effectivement mise en oeuvre. La seconde se distingue de la première par un faible degré d'application des mesures annoncées (par exemple, les importations sont enregistrées, mais les taxes ne sont que partiellement perçues) et/ou un taux élevé de contournement de la législation (les denrées sont importées en fraude). Les interactions qui se nouent entre les politiques à l'échelle régionale renforcent ce décalage.

Bien que cet écart soit connu depuis longtemps, de nombreux travaux relatifs aux politiques économiques en Afrique de l'Ouest s'en tiennent à l'étude des politiques affichées. C'est en particulier le cas des organisations intergouvernementales qui, lorsqu'elles préparent une négociation régionale, se limitent fréquemment à un inventaire des textes officiels (et à leur comparaison) sans se préoccuper du degré d'application des mesures et de leur impact réel.

Lorsque les politiques économiques sont abordées de manière plus complète, l'écart entre politique affichée et politique effective fait l'objet de deux interprétations principales (non exclusives entre elles) :

- la première ne remet pas en cause la politique affichée, mais invoque l'insuffisance des moyens (humains et matériels) de l'administration pour appliquer la réglementation édictée ;
- la seconde met au contraire l'accent sur le caractère systématique des pratiques de détournements de l'intervention de l'Etat. Selon cette approche, l'examen des politiques affichées est inutile et les efforts doivent porter sur l'analyse de l'application effective des mesures.

Pour notre part, sans sous-estimer les problèmes posés par l'insuffisance des moyens de l'administration, il nous semble que cet écart entre politiques affichées et politiques pratiquées est au coeur même de la logique des interventions des Etats ouest-africains dans l'activité économique.

Les travaux conduits dans le sous-espace Ouest montrent que, dans chaque pays et à l'échelle régionale, la politique céréalière est le résultat d'un compromis entre les intérêts des différents agents économiques, essentiellement ceux qui ont un poids économique et politique important :

- . les grands commerçants, qui cherchent à maintenir, et si possible à développer, les situations de rente à partir de leur organisation en oligopole (pour l'importation de céréales);

- . les membres influents des administrations, voire dans certains cas les dirigeants eux-mêmes, qui tentent de prélever une partie des profits générés par le différentiel de prix entre les cours mondiaux et les prix intérieurs.
- . les agences de coopération, qui conditionnent la poursuite de leur aide notamment au rétablissement des équilibres macro-économiques et à l'élimination des situations de rente (qu'elles soient le fait d'opérateurs privés ou de structures publiques).
- . les exportateurs des pays développés qui cherchent à écouler leurs excédents et à étendre leurs parts de marché.
- . les consommateurs dont la majorité peut difficilement supporter une hausse des prix des denrées alimentaires de base en période de crise économique.

Ce compromis, que l'Etat cherche à réaliser à travers sa politique agricole, est basé principalement sur la maximisation des espaces de prélèvement pour son propre compte et celui des agents dominants. L'Etat n'est donc pas un acteur extérieur au marché qui se cantonnerait dans un rôle d'arbitre impartial. Au contraire, il est traversé par des logiques complexes où les liens clientélistes et les relations familiales, régionales, et ethniques sont étroitement imbriquées²².

Le compromis réalisé par l'Etat s'écarte évidemment de l'optimum économique: les recettes budgétaires sont faibles étant donnée l'importance des activités informelles, la régulation du marché n'est pas favorable au développement de la production et les consommateurs ne sont pas approvisionnés au meilleur prix. Cependant, considéré sous l'angle de la régulation d'intérêts sociaux, politiques et économique contradictoires, ce compromis s'avère relativement efficace.

La politique rizicole effectivement mise en oeuvre illustre dans plusieurs cas ce compromis: alors que la libéralisation voudrait signifier la référence exclusive à la compétitivité (vis-à-vis du marché mondial), plusieurs Etats (Sénégal, Mali, mais aussi Niger, Cameroun,...) poursuivent une politique de protection qui leur permet, dans ce contexte, de concilier des objectifs contradictoires. La protection leur permet d'obtenir l'aide des bailleurs de fonds en faveur des investissements productifs, ainsi que de prélever des recettes sur les importations (taxes ou péréquation)²³. Mais elle a aussi pour fonction d'ouvrir un espace de rente pour les opérateurs (y compris gouvernementaux) qui font entrer le riz par les circuits parallèles.

²² Sur la nature de l'Etat en Afrique, voir les travaux des politologues et anthropologues, notamment BAYART (1989), CONSTANTIN (1976) et TERRAY (1987).

²³ Au Niger, l'Etat parvient également à prélever des recettes sur les réexportations à travers la taxe sur le commerce de transit.

Il apparaît ainsi que le jeu entre politique affichée et politique pratiquée exerce une double fonction. D'une part, il permet aux Etats d'assouplir les contraintes imposées par les bailleurs de fonds: les accords négociés sur la base de la politique affichée seront "modulés" dans la pratique en fonction d'intérêts que les bailleurs de fonds n'ont pas voulu considérer ou concilier (COUSSY et HIBOU, 1991). D'autre part, il offre aux Etats la possibilité de négocier avec les autres agents économiques les détournements la politique affichée dans le cadre de relations de clientèle. La réglementation du marché céréalier peut être interprétée comme une forme d'ouverture de négociations entre opérateurs privés et agents de l'Etat: dans le cas d'une taxe douanière, par exemple, un arrangement entre le commerçant et le représentant de l'administration permet d'éviter de payer la taxe (seul l'arrangement est payé) et lorsque la taxe est modifiée, l'arrangement doit être renégocié... Ces pratiques peuvent concerner différents niveaux de l'appareil d'Etat: depuis le douanier qui ferme les yeux sur le passage à la frontière d'une camionnette jusqu'au ministre qui autorise l'importation d'une cargaison de céréales alors que l'importateur n'a pas respecté toute la réglementation bancaire.

Ainsi on peut considérer que la politique affichée exprime principalement le résultat du compromis conclu entre l'Etat et les bailleurs de fonds, alors que la politique effectivement appliquée traduit le compromis établi entre l'Etat et les agents économiques dominants.

CONCLUSION

L'écart entre les objectifs de la politique affichée et ses résultats, tels que l'on peut effectivement les observer, nous renseigne sur la nature du compromis qui préside à la mise en oeuvre de la politique agricole. De ce fait, il met en lumière ce que l'on peut considérer comme étant les objectifs de la politique réellement appliquée. Loin d'être nié ou négligé, cet écart doit au contraire être mis au centre de l'approche méthodologique des politiques économiques.

Puisque le double jeu entre le formel et l'informel (ou l'officiel et le parallèle) est au coeur des stratégies des acteurs et du fonctionnement des politiques, l'analyse des politiques doit s'appuyer sur l'observation des pratiques concrètes des acteurs afin de bien comprendre leurs stratégies. La connaissance actuelle de ces stratégies, bien qu'elle soit encore très imparfaite, indique qu'il est nécessaire d'aller au-delà des indicateurs sur les prix et les coûts pour apprécier l'efficacité des interventions de l'Etat.

Par exemple, les travaux sur les échanges ouest-africains montrent que l'espace théorique d'intervention des politiques économiques, c'est à dire le territoire national, ne correspond pas à la réalité des marchés. Ceux-ci sont segmentés en raison des difficultés de communication et, surtout, d'un partage des zones d'intervention entre les grands commerçants. De plus, dans de nombreux cas, les bassins de production d'un pays sont davantage intégrés à des régions

situées de l'autre côté de la frontière qu'au reste du territoire national. L'analyse des politiques de régulation du marché doit, en conséquence, reposer sur une connaissance fine de l'organisation des commerçants et de leurs modes d'intervention ainsi que sur une description précise des circuits de commercialisation.

La critique de la conception normative de l'efficacité des politiques économiques ne doit pas être interprétée comme la négation des politiques elles-mêmes. Le poids prépondérant accordé aux mesures macro-économiques, par rapport aux interventions sectorielles, dans le début des PAS a exprimé une volonté de marginalisation de la dimension politique des interventions de l'Etat (COUSSY, 1991a). Le manque de résultats de la libéralisation des marchés rappelle que les rapports de force entre les différentes catégories d'acteurs sont inscrits dans les politiques agricoles ouest-africaines. Celles-ci doivent chercher à modifier ces rapports de forces pour contribuer plus efficacement qu'aujourd'hui à la valorisation des ressources de la région et à une meilleure répartition du revenu. Cela implique que les politiques agricoles prennent davantage en compte les comportements des acteurs à travers des actions mieux ciblées, telles que l'accès au crédit des groupements de producteurs et des demi-grossistes, l'information sur les marchés, la régulation des importations, ...

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE J.L. (1985). - Socialisme, capitalisme et précapitalisme au Mali. In : Benrstein et Campbell (ed.). Contradictions of accumulation in Africa, Beverley Hill, Sage, 264 p.

AMSELLE J.L. et GREGOIRE E. (1988).- Politiques nationales et réseaux marchands transnationaux: les cas du Mali et du Niger-Nord-Nigeria.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 73p.

ASSIDON E. et JACQUEMOT P. (1988).- Politique de change et ajustement en Afrique.- Paris : Ministère de la Coopération et de Développement, Collection Etudes et Documents.

AZAM J.P.- Informal Integration through Parallel Markets for Goods an Foreign Exchange: some Macroeconomics Evidence.- Workshop on Regional Integration and Cooperation in Sub-Saharan Africa. Banque Mondiale.

BACH D.C. (1991). - L'intégration régionale en Afrique : les flux parallèles à l'assaut de l'Etat. - In : Economie et prospective internationales, décembre, pp. 33-50.

BARRY A. , STRYCKER D. et SALINGER L. (1991).- Incitations, avantages comparatifs et échanges régionaux de céréales dans le sous - espace Ouest. Cas de la Guinée, du Mali et du Sénégal.- Paris : OCDE/Club du Sahel. Ouagadougou : CILSS, 36p.

BAYART J.F. (1989). - L'Etat en Afrique. Paris : Fayard, 1989

BERG E. (1985).- Intra-African Trade and Economic Integration.- Alexandria, Virginia, E. BERG Associates.

BERG E. (1991). - Intégration économique en Afrique de l'Ouest. Problèmes et approches. - Paris : Club du Sahel, novembre, 28 p.

BRICAS N. (1991 a).- Les consommateurs. - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 152-156.

BRICAS N. (1991 b).- La transformation des céréales sèches - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 127-128.

CILSS/CLUB DU SAHEL(1987).- Les politiques céréalières dans les pays du Sahel : Actes du colloque de Mindelo, 1-6 décembre, Paris, OCDE.

CONSTANTIN F. (1976).- Régionalisme international et pouvoirs africains.- In : revue Française de Sciences Politiques, février.

COSTE J. (1989).- Esquisse des flux régionaux de céréales en Afrique de l'Ouest.- 15 p. + ann. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989).

COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, 217p. + ann.

COULIBALY B.S. et COULIBALY O.N. (1990). - Pratiques paysannes en matière d'échange et de sécurité alimentaire : zones de Koutiala et Ségou. - IER, Bamako ; INRA-IRAM-UNB, document de travail, août, 35 p.

COUSSY J. (1991a).- Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustements structurels. In : BAYARD J.F. (ed.), Les trajectoires de politique en Afrique et en Asie.

COUSSY J. (1991b).- Les politiques économiques nationales et les relations inter-africaines en période d'ajustement.- In : COUSSY J. et HUGON P. (1991).- Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Sub-Saharienne. Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, collection Etudes et Documents.

COUSSY J. et HUGON P. (1991).- Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Sub-Saharienne. Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, collection Etudes et Documents.

COUSSY J. et HIBOU B. (1991).- Variantes de politiques nationales des échanges extérieurs et marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest. Analyse comparative dans le sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 97p.

DAVIRON B. (1991).- Les prix des céréales à l'exportation vers les pays d'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 36p.

DAVODOUN C. (1992).- Politiques rizicoles ouest-africaines et recherche de rentes. Analyse comparée des politiques nationales de protection dans le sous-espace est : Bénin, Niger, Cameroun, Nigeria. - Mémoire de DEA. Montpellier : Faculté de droit et de sciences économiques, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, 90 p.

DELGADO C. (1990).- Questions à propos d'un espace protégé pour les céréales au Sahel. Economie Rurale, n°190, mars-avril.

DEMBELE N.N. et STAATZ J.M.(1989).- Impact des échanges régionaux sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre, 13 p.

DIAZ CORVALAN P. (1991).- Prix et coûts de transport dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal).- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 50p.

DIONE J. (1990).- Sécurité alimentaire au Sahel : point sur les études et projet d'agenda de recherche.- Bamako : CILSS/INSAH.

EGG J. (1987).- Stratégie alimentaire à long terme pour le Niger. Mission d'appui sur le thème " le Nigeria et la stratégie alimentaire du Niger". - Paris : IRAM, 41 p.

EGG J. (1988).- Les échanges agricoles intra-régionaux en Afrique de l'Ouest - In : Economie Rurale, N°188, novembre - décembre, pp. 32-37.

EGG J. (1989).- Disparités des politiques économiques et échanges agricoles régionaux en Afrique de l'Ouest.- 16 p. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989).

EGG J. et IGUE J. (1986).- Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et côtiers.- Communication au Colloque Club du Sahel (O.C.D.E.)/C.I.L.S.S. de Mindelo (Cap Vert) 1-6 décembre 1986.- In : "Les politiques céréalieres dans les pays du Sahel". Actes du colloque de Mindelo 1-6 décembre 1986 - Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou: CILSS, 1987, pp. 255-283.

EGG J. et IGUE J. (1990).- Espaces régionaux d'échanges et politiques agricoles en Afrique de l'Ouest.- Communication au séminaire du CIRAD - Club du Sahel/OCDE "L'avenir de l'agriculture des pays du Sahel", Montpellier, 12-14 septembre 1990.- Montpellier : INRA-ESR.

EGG J. et IGUE J. (1993).- L'intégration par les marchés dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats. Rapport de synthèse INRA-IRAM-UNB. - Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou : CILSS, 150 p., avril.

EGG J. GABAS J.J. et LEMELLE J.P. (1989).- De l'espace régional aux espaces régionaux : réflexions à partir des travaux IRAM-INRA-UNB sur les politiques et les échanges céréaliers en Afrique.-In : CILSS/Club du Sahel, Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest, pp. 133-146.

GABAS J.J., GIRI J. et METTETAL G. (1987). - Un espace céréalier protégé : première exploration d'une idée nouvelle. - Paris : Club du Sahel / OCDE, 90 p.

GENTIL D. (1989).- Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel.- 17 p. Communication au séminaire CILSS/CLUB DU SAHEL "Les espaces céréaliens régionaux en Afrique de l'Ouest" (Lomé, 6-11 novembre 1989).

GENTIL D. (1991).- Pratiques paysannes en matière de production, mise en marché et consommation.-INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 24p.

GUILLAUMONT P., GUILLAUMONT S. et PLANE P. (1991). - Comparaison de l'efficacité des politiques d'ajustement en Afrique, Zone Franc et hors Zone Franc. Notes et Etudes n°41, Caisse Centrale de Coopération Economique, avril.

HIBOU B. (1990).- Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliens ouest-africains : le cas des pays du sous-espace Ouest.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 77 p.

HIBOU B. (1991).- De l'autonomie des politiques céréalières à l'harmonisation des politiques agricoles ? - In : COUSSY J. et HUGON P., Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Sub-Saharienne. Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, collection Etudes et Documents.

HUGON P. (1991).- L'intégration régionale africaine : Un processus contradictoire.- In : COUSSY J. et HUGON P., Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Sub-Saharienne. Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, collection Etudes et Documents, pp. 19 - 52.

IGUE J.(1985).- Rente pétrolière et commerce des produits agricoles à la périphérie du Nigeria : les cas du Bénin et du Niger.- Montpellier : GEI-INRA-ESR, 103p.

IRAM - INRA. (1988).- Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliens des pays d'Afrique de l'Ouest, du Tchad et du Cameroun. - Paris: Ministère de la Coopération. Dossier N°1 : Inventaire provisoire des mesures prises par les Etats, 140 p ; Dossier N°2 : Inventaire provisoire des flux d'importations de céréales, 151 p ; Dossier N°3 : Etude de cas Gambie - Sénégal - Mauritanie - Mali, 98 p.

LAMBERT A. (1989).- Espaces et réseaux marchands au Sénégal : Les échanges céréaliens entre le Sénégal et ses pays voisins.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris.

LAMBERT A. (1991a).- Les commerçants. - In : COSTE J., EGG J. (éd) et al. (1991).- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace Ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal) : Quelle dynamique régionale? Rapport de synthèse, IRAM-INRA/ESR-UNB.- Paris, Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou, CILSS, pp. 134-148.

LAMBERT A. (1991b).- Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 52p.

LOMBARD J. (1990).- Echanges régionaux et pratiques de production - consommation des paysans au Sénégal : les cas du Sine Saloun et des Terres Neuves.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 95p.

MANSOOR A. et al (1989).- Intra-Regional Trade in Sub-Saharan Africa.- Banque Mondiale, Washington, 99 p.

OULD DIDI H. (1990).- La libéralisation de la filière riz en Mauritanie.- INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel/OCDE, Ministère de la Coopération, Paris, 111p.

PRADELLE J.M. et SNRECH S. (1992).- Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique de l'Ouest : Qu'attendre de l'intégration régionale ? - Paris : OCDE/Club du Sahel, 29p.

REQUIER - DESJARDIN D. (1992).- Le comportement des acteurs dans les filières agro-alimentaires en Afrique sub-saharienne : essais d'interprétation par les concepts de l'"économie des organisations". - Communication au XIII^e séminaire d'économie et sociologie du CIRAD. Montpellier : 7,8 et 9 septembre 1992, 19 p.

SOULE B.G. (1989).- Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Ghana-Togo).- Thèse de Master of Science. Montpellier : I.A.M., 152p.

TERRAY E. 1987 (sous la direction de). - L'état contemporain en Afrique. Paris : L'Harmattan, 418 p.

VALLEE O. (1991). - La dimension monétaire et bancaire des échanges frontaliers dans le sous-espace ouest de l'Afrique de l'Ouest.- INRA-IRAM-UNB, document de travail.

VALLEE O.(1989).- La dimension monétaire des Echanges Régionaux à partir du Bénin et de la Gambie.- Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 novembre.